



**STRATÉGIE TERRITORIALE DE LA
SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION
DE LA DÉLINQUANCE
DE LA COMMUNE DE
BARCELONNETTE**

2023 - 2026

La Stratégie portée par le CLSPD de Barcelonnette s'articule selon la même déclinaison que la Stratégie Nationale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Ainsi, la stratégie territoriale est construite autour de trois axes :

Axe 1 : Agir en prévention

Axe 2 : Agir pour accompagner les victimes et les personnes vulnérables

Axe 3 : Agir pour améliorer la tranquillité publique

Cette stratégie territoriale se décline en 11 fiches-action.

Ainsi, la Stratégie territoriale 2023-2026 englobe l'ensemble des actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire mises en œuvre par la Ville.

Définitions :

Prévention primaire : prévention à caractère éducatif et social et s'adressant à de larges publics, complétée par une prévention situationnelle liée à la tranquillité publique ;

Prévention secondaire : actions ciblées de prévention tournées vers des jeunes exposés à un premier passage à l'acte délinquant ;

Prévention tertiaire : prévention de la récidive.

FICHE ACTION I

"La prévention à l'école ça réussit ! "

- Axe de la Stratégie

Axe I : Agir en prévention

- Public visé

En direction de la jeunesse

- Instance

Groupe opérationnel sur les actions de prévention et d'éducation

- Constat et problématique

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire et les confinements. Durant ces périodes les interventions et les activités ont diminué. La part des mineurs impliqués dans des phénomènes de délinquance a augmenté.

L'enjeu de la prévention primaire pour la citoyenneté et le vivre ensemble est important. Le pôle famille jeunesse sports et associations, en lien avec la Police municipale, de la Commune de Barcelonnette est en mesure de proposer des actions de prévention primaire, à caractère éducatif et social, en amont de tout passage à l'acte.

- Objectifs opérationnels

L'objectif est de développer, amplifier et valoriser les actions de prévention primaire permettant une culture commune et le bien-vivre ensemble sur le territoire DE barcelonnette, en lien étroit avec les écoles, collège et lycée.

- Actions

Bilan annuel des actions de prévention primaire existantes

Proposition de nouvelles actions sur des thèmes comme le harcèlement scolaire, le cyberharcèlement et les dangers et les limites des réseaux sociaux

- Co-pilotage proposé

Commune de Barcelonnette - Éducation Nationale

FICHE ACTION 2

"Le groupe de suivi des situations individuelles "

- Axe de la Stratégie

Axe I : Agir en prévention

- Public visé

En direction de la jeunesse

- Instance

Groupe opérationnel de suivi des situations individuelles

- Constat et problématique

L'une des problématiques devant rester prioritaire est d'assurer un suivi des jeunes posant des problèmes sur les espaces publics. En effet, certains jeunes ont un comportement problématique sur la voie publique, leurs établissements scolaires, etc

- Objectifs opérationnels

Développer le suivi des jeunes (± 11/18 ans) afin de vérifier que tous les accompagnements ont été mis en œuvre et faire le lien avec les outils dont dispose la Ville.

- Actions

Bilan mensuel de la situation des jeunes suivis

Proposition éventuelle de signalement au Procureur, au Conseil Départemental

Mise en place éventuelle d'un Conseil des Droits et des Devoirs des Familles (CDDF)

- Composition du groupe

Désignations « *intuitu personae* » des institutions et services partenaires : Ville / Parquet / Habitations de Haute Provence / Éducation nationale / Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) / Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA 04) / Gendarmerie Nationale – Renseignement territorial / Conseil départemental / Directeur du Centre Jean Escudé – AGE

- Pilotage proposé

Commune de Barcelonnette

FICHE ACTION 3

« Plus belle la rue »

- Axe de la Stratégie

Axe 2 - Agir pour protéger les victimes et les personnes vulnérables

- Instance

Groupe opérationnel de travail sur l'accompagnement des victimes et des personnes vulnérables

- Constat & problématique

Les phénomènes d'occupations négatives de l'espace public allant du rassemblement festif sans autorisation au point de deal en passant par les puissances sonores ou les vols à l'arrachée sont des phénomènes qui ont pu être ressentis plus durement durant la crise sanitaire. Sensibiliser le grand public sur les risques identifiés d'être une victime potentielle ou un auteur des faits concernés est une priorité fixée par le CLSPD.

- Objectif opérationnel

Proposer une campagne de communication « grand public » de tranquillité et prévention dans l'espace public

- Actions :

Chaque année sera proposée une communication/sensibilisation sur des sujets particuliers comme par exemples :

- Pickpockets, vols à l'arrachée
- Alcoolisation massive et jeunes isolés
- Comportements sexistes et discriminants

- Co-pilotage proposé

Ville – Préfecture – Gendarmerie nationale

FICHE ACTION 4

« Dehors mais pas seul »

- Axe de la Stratégie

Axe 2 - Agir pour protéger les victimes et les personnes vulnérables

- Instance

Groupe opérationnel de travail sur l'accompagnement des victimes et des personnes vulnérables

- Constat et problématique

Les comportements du public fragile en matière de santé mentale, jusqu'à ceux des personnes s'alcoolisant massivement sur l'espace public, peuvent participer au développement de faits violents comme du sentiment d'insécurité. Il est nécessaire de traiter ces problématiques avec empathie, médiation et aussi une meilleure connaissance des caractéristiques et problématiques de personnes semblant présenter des troubles mentaux, par exemple comme celle des personnes errantes ou non.

- Objectifs opérationnels

Sensibiliser et former les différents acteurs sur les thèmes de l'errance et de la santé mentale dont les addictions.

- Actions

Mise en place d'actions de sensibilisation vers les professionnels partenaires concernés (Police Municipale/Gendarmerie Nationale/ bailleurs/transporteurs)

Formaliser un annuaire des acteurs professionnels et des associations de la santé mentale/lutte contre les addictions

- Co-pilotage proposé

Ville – Conseil Départemental – Agence Régionale de Santé

FICHE ACTION 5

« Agir pour les victimes »

- Axe de la Stratégie

Axe 2 - Agir pour protéger les victimes et les personnes vulnérables

- Instance

Groupe opérationnel de travail sur l'accompagnement des victimes et des personnes vulnérables

- Constat & problématique

L'augmentation des violences intrafamiliales, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, tout comme la lutte contre les discriminations, nécessitent que le premier contact avec l'institution judiciaire soit déterminant pour la victime et les suites de la procédure. Aussi les professionnels et les partenaires susceptibles d'être confrontés à ces situations doivent pouvoir maîtriser les comportements à adopter.

- Objectifs opérationnels

Améliorer la prise en charge des victimes

Développer la qualité de la prise de contact et de l'accompagnement des victimes sur la voie publique

Développer des actions de communication « grand public » sur les prises en charge existantes

- Actions

Faire connaître le rôle des Intervenants sociaux en gendarmerie

Former les primo-intervenants de la Ville à la prise en charge des victimes (Police municipale / CCAS / Accueil)

Mise en place d'actions de sensibilisation et de communication sur les prises en charge existantes

- Co-Pilotage proposé

Ville – Préfecture – Gendarmerie nationale

FICHE ACTION 6

« Le Conseil de la nuit »

- Axe de la Stratégie

Axe 3 - Agir pour améliorer la tranquillité publique

- Instance

Groupe opérationnel de travail sur l'amélioration de la tranquillité publique

- Constat et problématique

Des problématiques de nuisances sur l'espace public aux préconisations de partenaires en passant par le retour des actions de médiation en centre-ville, la vie nocturne est un moment de forts échanges entre les différents acteurs de la nuit. Commerces, usagers, riverains, ... produisent soit un partage équilibré de l'espace public et donc de la tranquillité publique soit les pires usages de la nuit. Pour cela, la ville souhaite relancer et animer la Charte de la qualité de la vie nocturne.

- Objectifs opérationnels

Comme d'autres communes touristiques, la ville souhaite mettre en place une instance participative associant les services publics, les gérants de bars et de restaurants, les associations concernées, les représentants de riverains, l'office du tourisme, ...

Le Conseil de la nuit devra travailler et proposer des actions permettant de faire coexister tous les usages positifs et les usagers de la nuit.

- Actions

Formaliser un groupe de pilotage (Ville/commerçants/usagers/riverains).

Formaliser les modalités de désignation des membres

Installation du Conseil de la nuit (2023)

Définition des premières actions

- Pilotage proposé

Ville

FICHE ACTION 7

« Coconstruire la sécurité et la prévention »

- Axe de la Stratégie

Axe 3 - Agir pour améliorer la tranquillité publique

- Instance

Groupe opérationnel de travail sur l'amélioration de la tranquillité publique

Constat et problématique

Comme le préconise l'axe 3 de la stratégie nationale de Prévention de la délinquance, la population est un nouvel acteur de production de la tranquillité publique. Le nombre de courriers adressés à la ville concernant la sécurité a augmenté considérablement ces dernières années. Associer les citoyens à la construction des réponses en matière de sécurité et de tranquillité publique devra être le cœur du CLSPD de Barcelonnette.

- Objectifs opérationnels

Développer les méthodes et démarches participatives pour améliorer la sécurité et la tranquillité publiques.

- Actions

Réunion publique afin d'expliquer la démarche et recueillir des personnes volontaires

Mise en place de marches exploratoires avec différents publics (visite à pied effectuée par un groupe d'usagers dans leurs quartiers dans le but de repérer les caractéristiques physiques et sociales qui en font un milieu sécuritaire ou non)

Propositions d'amélioration sécuritaire

- Pilotage proposé

Ville

FICHE ACTION 8

« Le travail d'intérêt général et le tutorat »

- Axe de la Stratégie

Axe 3 - Agir pour améliorer la tranquillité publique

- Instance

Groupe opérationnel de travail sur l'amélioration de la tranquillité publique

- Constat et problématique

La Justice avec le partenariat des collectivités propose de développer les placements en TIG (travail d'intérêt général) ou en TRN (travail non rémunéré), que ce soit pour les majeurs ou les mineurs. Il existe trois agréments au sein de la commune de Barcelonnette.

Le développement des postes et des tuteurs est indispensable au développement de ces actions de prévention tertiaire.

- Objectifs opérationnels

Faire connaître et développer les TIG et TNR au sein de la Ville par une meilleure connaissance du rôle des tuteurs.

- Actions

Proposer sur une journée ouverte aux agents de la collectivité, aux associations, ... une journée d'information sur le rôle et l'importance des tuteurs dans l'accueil des TIG/TNR

Proposer une communication régulière et coordonnée sur le thème des TIG

-Exporter cette journée sur d'autres collectivités de la Communauté de communes

- Co-pilotage proposé

Ville en lien avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation et le Parquet

FICHE ACTION 9

« La sécurité, c'est tout un métier »

- Axe de la Stratégie

Axe 3 - Agir pour améliorer la tranquillité publique

- Instance

Groupe opérationnel de travail sur l'amélioration de la tranquillité publique

- Constat et problématique

Certains métiers comme ceux des forces de l'ordre apparaissent comme moins bien connus. Il existe aussi un flou concernant la différence entre les compétences exercées par les policiers municipaux, les ASVP et les gendarmes. En somme, qui fait quoi ?

Les problématiques liées au non-respect de l'autorité et l'augmentation des outrages en direction des forces de l'ordre montrent que c'est bien l'ensemble des métiers de la sécurité et de la prévention qui nécessitent un éclairage.

- Objectifs opérationnels

Faire connaître les métiers et les principales missions des différents acteurs de la prévention et de la sécurité.

- Actions

Créer sous la forme d'un support de communication régulier (réseaux sociaux) à destination du grand public des fiches métiers simples et ludiques permettant de connaître et de valoriser les métiers de la prévention, de la justice, de la tranquillité publique et de la sécurité

Participation au Forum de l'Emploi territorial

- Pilotage proposé

Ville – Gendarmerie nationale

FICHE ACTION 10

« Plan de déploiement de la vidéoprotection »

- Axe de la Stratégie

Axe 3 - Agir pour améliorer la tranquillité publique

- Instance

Groupe opérationnel de travail sur l'amélioration de la tranquillité publique

- Constat et problématique

Les mauvais usages et la dégradation des espaces publics restent une préoccupation majeure du CLSPD. La ville de Barcelonnette va installer huit caméras sur la voie publique.

Il est nécessaire de mieux couvrir un certain nombre de points comme les entrées, sorties de la ville et les principaux axes routiers, tout comme vidéoprotéger les grands espaces et équipements publics. Ce constat est partagé avec les forces de l'ordre étatiques.

- Objectifs opérationnels

Proposer et déployer des caméras sur le territoire de Barcelonnette

- Actions

Recenser les besoins exprimés par les partenaires et acteurs de la sécurité (Police nationale, Pompiers, ...)

Recenser les besoins exprimés par les usagers et habitants au moyen de réunions publiques

Proposer aux membres du CLSPD restreint de suivre l'implantation des caméras chaque année

S'assurer d'un déploiement éthique respectueux des droits des citoyens avec la mise en place d'un Comité éthique de la Vidéoprotection

- Pilotage proposé

Ville

FICHE ACTION 11

« Barcelonnette partagée, Barcelonnette sécurisée »

- Axe de la Stratégie

Axe 3 - Agir pour améliorer la tranquillité publique

- Instance

Groupe opérationnel de travail sur l'amélioration de la tranquillité publique

- Constat et problématique

La ville s'adapte à de nouveaux usages en termes de mobilité (vélos, piétons, ...) qui ne sont pas toujours respectés (stationnement sur les trottoirs, passages piétons, double-file ou pistes cyclables). Il est nécessaire d'accompagner le respect de ces nouveaux usages.

- Objectifs opérationnels

Mobiliser les acteurs et les usagers pour faire respecter les codes de la rue et de la route

- Actions

Contrôles de police Polie Municipale – Gendarmerie Nationale : respect des pistes cyclables, des aires piétonnes, de la vitesse et de la signalisation, etc

Campagnes de sensibilisation et actions de prévention sur le partage de l'espace public : place des piétons, des vélos, des trottinettes, des personnes à mobilité réduite, etc

Journée sans voiture, piétonisation temporaire de certains quartiers

- Pilotage proposé

Ville – Gendarmerie nationale

